



Moniteur

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



07007812

RIBUNAL COMMERCE
CHARLEROI - ENTRÉ LE

04 -01- 2007

Greffe

04 -01- 2007

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/01/2007 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise 0478176742

Dénomination

(en entier)

RECOMAT

Forme juridique

SOCIETE COOPERATIVE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siege

RUE PAUL HAINAUT 4 A 7120 PEISSANT

Objet de l'acte :

**MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL. TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL.
CONFIRMATION DU MONTANT DU CAPITAL SOCIAL.**

D'un procès-verbal dressé par le notaire Geneviève DESSILLY, à Brugelette le vingt-huit décembre deux mil six, il résulte que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité

Confirmation du montant du capital.

Lors de l'immatriculation de la société au greffe du Tribunal de commerce de Charleroi sous le numéro 202887, il a été indiqué erronément que le capital s'élevait à mille euros alors qu'il est de septante-huit mille euros

Les articles suivants des statuts sont modifiés comme suit :

ARTICLE 2 SIEGE.

Premier alinéa « Le siège social est établi à 7940 Brugelette, ex Cambron-Casteau, rue Notre Dame, 15 »

ARTICLE 3. OBJET

La société a pour objet

- la récolte de produits agricoles
- les activités agricoles pour le compte de tiers : la préparation des terres, la création de cultures, le traitement des récoltes, la pulvérisation des récoltes, y compris par voie aérienne, la lutte contre les animaux nuisibles (y compris les lapins) en relation avec l'agriculture, la taille des arbres fruitiers et des vignes, la transplantation du riz, le démariage des betteraves, la récolte et la préparation des cultures en vue de leur commercialisation primaire : nettoyage, taille, triage, séchage, désinfection, enrobage de cire, polissage, emballage (y compris les emballages favorisant une conservation de courte durée), décortication, rouissage, refroidissement ou emballage en vrac, y compris le conditionnement en atmosphère sans oxygène, etc.. ,
- l'exploitation de systèmes d'irrigation ;
- l'aménagement des paysages pour la construction, l'entretien et le réarrangement de paysages tels que :
 - parcs et jardins pour bâtiments d'habitation privés et publics ; bâtiments publics et semi-publics (écoles, hôpitaux, bâtiments administratifs, églises, etc.), terrains communaux (parcs, zones vertes, cimetières, etc.), verdure bordant les voies de communication (axes routiers, voies ferroviaires, berges, ports), bâtiments industriels et commerciaux ;
 - . verdure bordant les bâtiments (jardins de toit, verdure de façade, jardins intérieurs) ,
 - . terrains de sport, terrains de jeu et autres parcs récréatifs (terrains de sport, terrains de jeu, pelouses pour bains de soleil, parcours de golf) ;

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature

Volet B - Suite

- eaux stagnantes et courantes (bassins, marécages, étangs, piscines, fossés, cours d'eau, installations d'épuration) ;
- plantations et aménagements de paysages pour la protection contre le bruit, le vent, l'érosion, la visibilité et l'éblouissement ;
- les mesures d'aménagement du paysage pour protéger l'environnement et la nature et entretenir le paysage (restauration, remise en culture, amélioration du sol, zones de rétention, bassins d'orage, etc) ;
- l'arboriculture et la chirurgie arboricole, y compris l'élagage des arbres et la taille des haies, replantation de grands arbres ;
- la location de machines et d'équipements agricoles avec opérateur.

Elle pourra mettre en œuvre pour ce faire tous matériels et machines agricoles et tous procédés corporels ou incorporels à usages agricoles et horticoles

Elle peut exercer toute activité susceptible de favoriser la réalisation de son objet social et participer à une telle activité de quelque façon que ce soit

Elle peut notamment se procurer et céder pour les besoins de son activité ou dans l'intérêt de ses membres, des produits à usage agricole ou horticole

Elle peut en outre, sous réserve de restrictions légales, faire toutes opérations qui présentent un rapport direct ou indirect avec son objet social

Elle peut notamment s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, d'intervention financière ou par tout autre mode, dans toutes sociétés ou entreprises, en Belgique ou à l'étranger, ayant en tout ou en partie, un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement.

Pour extrait analytique conforme

Le notaire Dessilly.

Dépôt en même temps : expédition de l'acte avec procurations, rapport du conseil d'administration avec état résumant la situation active et passive arrêté au 31/10/2006, statuts coordonnés